

La convention liant le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la Ligue de l'enseignement et posant le cadre de notre participation à la préfiguration du Service national universel a expiré le 4 juin dernier.

En parallèle, la crise du Covid-19 a obligé une réorganisation, pour l'année 2020, de l'articulation des différentes phases du SNU afin de l'adapter aux réglementations sanitaires en cours : le séjour de cohésion prévu en juin est reporté à la Toussaint et l'ordre des phases structurant le dispositif est inversé. Le parcours des jeunes volontaires cette année va donc débuter par la réalisation d'une mission d'intérêt général (MIG).

Au regard des demandes actuelles de nos interlocuteurs publics pour déployer le SNU sous cette formule revisitée et des éléments réglementaires portés à notre connaissance, les conditions de notre implication pour la mise en œuvre de MIG ne nous semblent pas réunies pour plusieurs raisons :

1. les modalités d'échange entre l'Etat et les partenaires associatifs ne sont pas satisfaisantes ;
2. l'articulation entre les différentes phases pour constituer un parcours pertinent de découverte de l'engagement est à travailler davantage ;
3. les éléments de définition du contenu des MIG posent question ;
4. des précisions doivent être apportées quant au cadre à respecter – la formation et obligations du tuteur notamment - pour l'accompagnement des jeunes pendant la MIG ;
5. sans affectation de moyens dédiés, l'objectif d'accès de tous les volontaires aux MIG ne pourra être atteint ;
6. des interrogations sur la capacité des services déconcentrés l'État à se mobiliser à la hauteur des enjeux des MIG subsistent.

## **1/ DES MODALITES D'ÉCHANGES ENTRE L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS INSATISFAISANTES**

Un collège associatif a été institué pour réunir les partenaires associatifs participant au déploiement du SNU dans le cadre des conventions signées avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il a été rassemblé à trois reprises :

- le 28 novembre 2019 pour aborder les éléments d'évaluation de la préfiguration menée en 2019 et les modalités de déploiement du dispositif en 2020 ;
- le 19 février 2020 lors d'un temps informel autour d'un petit déjeuner pour une rencontre avec le préfet Patrice LATRON, alors nouvellement nommé conseiller du gouvernement chargé du déploiement du Service national universel ;
- le 18 mai 2020, en audioconférence, en présence de Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour une présentation de la réorganisation du dispositif suite à la crise sanitaire.

Les discussions qui animent ce collège associatif se prolongent ensuite dans des groupes de travail opérationnels. La Ligue de l'enseignement a participé aux trois espaces qui lui ont été proposés dans ce cadre :

- deux groupes de travail ont été mis en place pour répondre aux enjeux de la phase 1 sur les plans suivants :
  - le projet éducatif et pédagogique du séjour de cohésion ;
  - la formation des encadrants du SNU ;
- un groupe de travail, créé suite à la réorganisation annoncée du dispositif en 2020, a été consacré à la mise en œuvre de la phase 2.

Des temps bilatéraux, que ce soit sur les plans politiques, stratégiques ou techniques, se sont ajoutés à ces échanges décrits.

Les éléments que nous avons défendus sont ceux qui ont été travaillés à plusieurs reprises dans le réseau, plus particulièrement lors :

- d'une réunion de la Commission nationale vie associative et dynamiques territoriales (CNVADT) en mars 2019 ;
- d'un atelier organisé pendant l'Assemblée générale de la Confédération en juin 2019 ;
- de la réunion des Présidents et Secrétaires/Délégués généraux s'étant tenue au Pradet en septembre 2019 ;
- des rencontres nationales VSLE en septembre 2019 ;
- de deux temps d'échanges au sein du Comité national laïcité, pendant les JERF en février 2020 et mars 2020.

L'ensemble a été repris et consolidé dans une note d'appui au positionnement, adoptée par le Conseil d'administration par vote électronique le 10 décembre 2019.

Si des avancées sur l'organisation de la phase 1 ont pu être constatées avant le confinement, les points de vigilance que nous avons soulevés et nos propositions pour rendre conformes les propositions de MIG avec notre vision de l'engagement n'ont pas été entendues par nos interlocuteurs institutionnels nationaux.

## **2/ UNE ARTICULATION À STRUCTURER ENTRE LES TROIS PHASES DU SNU**

La note de positionnement, adoptée par le Conseil d'administration le 10 décembre 2019, spécifie « si le SNU, tel que nous le préconisons, est conçu comme une étape du parcours citoyen du jeune, l'articulation entre les trois phases du SNU doit être mieux structurée. L'expression d'envies d'engagement doit pouvoir être prise en compte et mise en perspective par les professionnels compétents tout au long du parcours des jeunes. ».

Pour porter ce message, nous avons fait principalement deux propositions :

### **1) Accompagner la préparation de la MIG par des rassemblements départementaux, animés par les équipes du SNU et des professionnels de l'engagement et de la jeunesse**

A travers la construction de tels rassemblements, il s'agissait d'offrir l'opportunité de :

- créer de la cohésion dans la cohorte de jeunes mobilisés ;
- la transmission d'explications sur le dispositif aux jeunes volontaires pour mettre en perspective leur parcours et les objectifs du SNU ;
- organiser des forums de l'engagement pour valoriser les différentes possibilités de réalisation de MIG sur les territoires ;
- repérer les jeunes vivant des difficultés personnelles, familiales ou scolaires suite à un confinement qui a pu être vécu difficilement par certains.

Cette proposition ne figure pas dans l'instruction interministérielle transmise aux Préfets de régions et Recteurs de régions académiques au sujet du déploiement de la MIG. L'absence de temps fédérateurs et pédagogiques dans les départements à destination des volontaires du SNU pourrait conduire à une incompréhension du dispositif par les jeunes concernés et nuire à leur démarche d'entrée dans un parcours d'engagement.

### **2) Désigner des encadrants en charge de l'accompagnement de groupes de volontaires pendant la MIG**

La note de positionnement de la Ligue de l'enseignement proposait : « L'idée d'un tutorat, visant une continuité éducative avec la mise en place (budgétée) d'un suivi de l'appelé (du séjour de la phase 1 à la phase 3) est à réfléchir ». Dans ce sens, nous avons défendu, auprès de nos interlocuteurs institutionnels, l'idée de nommer un encadrant par groupe de jeunes, dans la même configuration que sont les tuteurs de maisonnée pendant le séjour de cohésion, dans l'optique de suivre les jeunes dans leur MIG, de les aider à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer et à valoriser cette expérience dans leur parcours. Ce point n'a été repris dans aucun document concernant le déploiement des MIG.

A ce stade, nous ne savons pas si les volontaires pourront identifier précisément une personne, en dehors de la structure qui les accueillerait, en mesure de répondre à leurs questions et de les conseiller quant à leur mission ou leur parcours dans le SNU.

### **3/ LES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION ET DE CONSTRUCTION DES MIG EN QUESTION**

L'instruction interministérielle concernant le déploiement des MIG donne la priorité aux missions dans les domaines de la santé et au profit des personnes vulnérables. Il s'agit de renouer le lien social avec les personnes vulnérables et de lutter contre l'exclusion et l'isolement, tout en permettant également aux volontaires d'être utiles aux autres et de ressentir l'importance de leur action pour la collectivité. Il est aussi précisé que les MIG constituent, au-delà de la mission elle-même, une opportunité pour faire découvrir à un grand nombre de jeunes, et à un âge déterminant pour les projets d'orientation, un secteur d'emploi fortement méconnu et susciter des vocations professionnelles comme l'engagement.

Pour encadrer ces potentiels volets d'action, plusieurs principes sont posés :

- respecter la demande d'accord des personnes vulnérables ou de leur représentant avant toute intervention ;
- ne jamais remplacer des professionnels absents par des volontaires SNU, mais apporter une aide aux professionnels ;
- répondre au cas par cas aux besoins des personnes vulnérables, après leur avoir présenté l'éventail des aides pouvant être apportées par les MIG SNU ;
- respecter les mesures barrières en vigueur ;
- gérer l'affectation des volontaires en s'assurant de leur intérêt et de leur capacité à intervenir ;
- organiser la formation, l'encadrement et l'équipement des jeunes par chaque structure faisant appel à eux pour intervenir, de façon adaptée, auprès de leurs publics.

Si l'idée est légitime, le contenu de l'instruction interministérielle fait naître plusieurs inquiétudes, chez l'acteur de l'engagement associatif expert que nous sommes :

- parmi les modalités de réalisation, les missions à distance sont possibles - pour empêcher la transmission du virus - ce qui nous pose question quant à la pertinence de mobiliser des jeunes chez eux après une période longue de confinement et de fermeture des établissements scolaires ;
- si ce que l'on entend par personnes vulnérables est défini dans une annexe et le consentement des jeunes à réaliser une MIG auprès d'eux est recherché, il n'est pas envisagé que ces jeunes pourraient eux-mêmes être vulnérables après la période de confinement qui s'est déroulée, sans que ce ne soit détectable au premier abord ;
- la formation et l'encadrement des jeunes sera à la charge de chaque structure : aucun référentiel commun n'a été proposé pour cela, ni processus de contrôle.

La MSNU nous demande particulièrement de proposer un catalogue de mission en chiffrant les possibilités dans notre réseau. La demande est quantitative et peu de discussions s'attachent au contenu qualitatif, à l'intégration de ces accueils dans les projets associatifs de notre réseau ou à l'accompagnement des volontaires. Dans l'ensemble des propositions que nous avons fait remonter à nos interlocuteurs sur les différents aspects de la mise en place du dispositif, seul ce sujet semble retenir leur attention, ce qui nous semble être réducteur et donne à voir un certain manque de reconnaissance de notre capacité de contribuer à une politique publique nationale.

### **4/ UN BESOIN DE CLARIFICATION DU CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PENDANT LA MIG**

La note de positionnement a posé le cadre de notre implication dans la mise en place des MIG : « la phase de mission d'intérêt général (MIG), doit être repensée pour permettre aux jeunes de découvrir l'engagement dans des conditions optimales et encourageantes. De nombreuses questions se posent encore sur l'accompagnement. Ainsi, des clarifications devront être apportées sur la formation des tuteurs, le cadre des missions proposées mais aussi sur des éléments matériels comme l'assurance des jeunes ou les solutions de mobilité qui leur seront proposées et les conditions de leur prise en charge, au regard des ambitions quantitatives affichées. ».

Personnes identifiées nommément comme référents des jeunes, les tuteurs ont un rôle primordial dans la réussite la phase 2 du SNU : ils participent à transmettre, avec bienveillance, non seulement l'ensemble des éléments permettant une bonne réalisation des missions confiées, mais aussi à renforcer la motivation des volontaires et donner des repères dans la construction de leur parcours d'engagement et de découverte de la vie collective.

A ce jour, les conditions de tutorat sont explicitées au sein du cahier des charges du déploiement du dispositif en 2020 mais ne sont reprises de manière opérationnelle dans aucun des documents officiels envoyés dernièrement aux équipes projets en charge de la mise en œuvre du dispositif dans les territoires. Aucun cadre n'est donc formellement posé pour la formation de ces tuteurs, ni pour les aider à comprendre les spécificités du SNU et les répercussions sur les attendus pendant la mission, ni pour appréhender les particularités de l'accompagnement à mettre en place eu égard à l'âge des volontaires.

De même, contrairement à nos demandes, il n'existe pas de financements permettant aux structures d'accueil de mobiliser les ressources humaines nécessaires, qu'elles soient salariées ou bénévoles, pour proposer un accompagnement de qualité de l'expérience de découverte de l'engagement que représente la MIG. Le budget attribué au SNU en 2020 se basait sur l'entrée dans le dispositif de 30 000 jeunes, objectif revu à 10 000 suite à la crise sanitaire, qui ne sera sans doute pas atteint. Nous nous étonnons donc qu'aucune enveloppe ne puisse être dégagée pour soutenir les structures d'accueil des MIG.

## **5/ L'ACCESSIBILITÉ DES MIG NON GARANTIE**

Le 3 mars dernier, sur les 1978 volontaires engagés en 2019, dans les 13 départements préfigurateurs, seulement 380 d'entre eux avaient pu terminer leur MIG et 709 étaient en cours de réalisation. 889 jeunes sont donc encore en attente d'une proposition de mission. En parallèle, 10 000 nouveaux volontaires doivent rentrer dans le dispositif en 2020, avec pour objectif de s'engager dans une MIG d'ici juin 2021. Les possibilités de MIG à créer semblent faibles par rapport aux enjeux quantitatifs.

L'accessibilité aux MIG doit être portée dans sa définition la plus large :

- l'accessibilité à une proposition de MIG : comme explicité plus haut, trop peu de missions sont créées par rapport au nombre de jeunes engagés dans le dispositif, un certain nombre risquent de ne pas pouvoir réaliser cette phase du SNU ;
- l'accessibilité à la MIG selon son profil, ses envies, ses capacités : les missions sont affectées aux jeunes, à partir d'un questionnaire rempli préalablement - s'il est prévu cette année que l'avis du volontaire est requis pour entrer dans une MIG auprès des publics vulnérables, les volontaires ne choisissent pas la mission qui leur sera attribuée parmi un ensemble de propositions ;
- l'accessibilité géographique : le site national, développé par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, géolocalise les missions pour permettre à chacun de ne pas être bloqué par une incapacité à se déplacer, pour autant beaucoup de zones isolées ne sont pas couvertes actuellement sans que ne soient envisagées de solutions alternatives – par exemple une enveloppe financière favorisant la mobilité;
- l'accessibilité dans la réalisation de la mission, qui ne doit pas attendre de compétences spécifiques du volontaire : les volontaires sont sensés découvrir l'engagement par la MIG, pas réaliser des missions indispensables à la bonne continuité de la structure d'accueil, cet impératif doit être mis davantage en avant.

## **6/ DONNER LES MOYENS AUX SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT DE SE MOBILISER À LA HAUTEUR DES ENJEUX DES MIG**

Les services déconcentrés de l'État ont reçu les instructions pour le déploiement des MIG, planifié dès le 4 juillet, mi-juin. Il faut noter, que dans la plupart des territoires, ce sont les mêmes services qui sont fortement mobilisés actuellement pour répondre aux orientations éducatives post-confinement pour l'été, notamment pour mettre en place le plan national « Vacances apprenantes ». Or, la saison 2019 du SNU a montré, que, sans préparation, sans accompagnement, sans communication, les MIG sont difficiles à mettre en place.

Les services de l'État déconcentrés doivent avoir les moyens de fédérer l'ensemble des acteurs du département, notamment le secteur associatif. Afin de remédier aux manquements observés en 2019, nous avons dans ce sens proposé de faire évoluer le cadre de la mobilisation des acteurs départementaux qui pourraient avoir une ou plusieurs missions à proposer, avec :

- un plan de communication établi en direction de ces acteurs (collectivités, associations, pompiers, ... à pour faire connaître les objectifs poursuivis par la MIG dans le parcours du SNU ;
- une charte permettant de mettre en avant les droits et les devoirs des futures structures d'accueil ;

- un appel à projets afin de faire remonter les propositions du terrain, pour des missions individuelles ou collectives, sur une durée continue ou étalée dans le temps ;
- un accompagnement départemental effectué par la DDCS et des structures associatives partenaires qui pourraient assurer une intermédiation entre structures d'accueil et jeunes ;
- des temps de travail communs.

Si nos propositions ont reçu des avis favorables à l'oral lors de nos échanges avec le cabinet du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la mission SNU, force est de constater qu'elles n'ont pas été formalisées par nos interlocuteurs institutionnels et ne se sont donc pas traduites par des actions concrètes dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. A ce jour, nous ne connaissons pas les espaces, au niveau national, qui permettront réellement de co-construire une phase 2 de qualité en réunissant l'ensemble des acteurs du dispositif.

Cette réserve est exprimée au niveau national. Localement, en fonction des relations et des marges de manœuvre obtenues entre les Fédérations et Unions régionales avec leurs interlocuteurs institutionnels, nous avons conscience que certaines Fédérations n'auront pas toujours la possibilité de refuser l'accueil de jeunes en MIG. Ces mises en place pourront servir de base à un rappel des recommandations que nous avons souhaité mettre en avant.